

## QUELQUES MANIFESTATIONS D'ENVERGURE AVEC DU MATÉRIEL DE LA VILLE DE LIÈGE

### FÊTE DE LA MUSIQUE

Chaque année, la Ville de Liège apporte un soutien logistique sans faille à la mise en place de la Fête de la Musique. Barrières, coffrets et podiums garantissent un déroulement dans les meilleures conditions pour cet incontournable événement festif du début de l'été. En 2012, le succès de la 28<sup>e</sup> édition l'a une fois de plus démontré.

### 15 AOÛT

Outre les coffrets et les innombrables podiums utiles aux concerts, plus de 600 nadars sont mobilisés chaque année durant les fêtes du 15 août. Durant trois jours, le quartier d'Outremeuse pérennise une tradition festive qui réunit annuellement près de 200.000 personnes. La Ville de Liège est un support indispensable pour le succès d'une telle manifestation.

### LES ARDENTES

Les Ardentes, festival de musique électro-rock, fête déjà leur 5 ans d'existence. Depuis le début, la Ville s'associe à ce festival en fournissant plus de 1100 nadars, plus de 150 chaises et une centaine de tables. De nombreux coffrets alimentent le site en électricité pendant toute la durée de la manifestation.

### LES BRADERIES

Chaque année, les braderies rythment la vie des quartiers. C'est l'occasion de découvrir des produits ou des commerçants locaux. A Liège, ce ne sont pas moins d'une dizaine de braderies qui sont organisées. Le département des travaux soutient ces organisations en assurant l'installation de barrières nadar, de podiums et de coffrets électriques.

La Fête de la Musique



Le 15 Août



Les Ardentes



Les braderies



Podium



Coffret électrique



Tables



Chaises



Barrière nadar

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Château de Peralta  
Rue de l'Hôtel de Ville, 6  
4031 Angleur

Tél : 04/238.34.00  
Fax : 04/366.11.52

Chaque année, la Ville de Liège prête divers matériels qui permettent de soutenir près de 200 manifestations culturelles, ludiques, pédagogiques ou festives sur le territoire communal. Savoir qu'elles se déroulent parfois sur plusieurs jours, c'est comprendre l'importance de cette aide logistique dans la concrétisation des nombreuses activités qui animent tous les quartiers de la Cité.

Par le biais du prêt de matériel, la Ville souhaite soutenir et faciliter les rapports sociaux et les échanges entre les concitoyens. Il est ainsi très important que ce service public demeure sinon gratuit, toujours accessible au plus grand nombre.

A Liège, la richesse des activités proposées permet de combler les attentes les plus diverses. Les manifestations bénéficiant des services de la Ville vont ainsi de la plus locale comme une Fête de voisins, aux festivités de prestige telles que les fêtes de la musique ou le 15 août en Outremeuse.

En éditant cette brochure pour vous faire mieux connaître les modalités d'octroi de matériels, la Ville espère contribuer à la réussite de vos diverses manifestations et activités.

## LES MATÉRIELS

La Ville de Liège vous offre la possibilité de louer ou d'emprunter :

- des tables
- des chaises
- des podiums (de 3 mètres sur 3, modulables et à usage interne et externe)
- des podestres (de 1 mètre sur 2, usage interne)
- des barrières nadar
- des coffrets électriques

## LA PROCÉDURE ET DÉLAI

Adressez un courrier, un mail ou un fax à l'Echevinat des Travaux. Dans votre demande, soyez le plus précis et complet possible (quoi, en quelle quantité, quand, pourquoi,...).

Veillez à faire votre demande le plus tôt possible, toute demande doit être faite au minimum deux mois avant la date du besoin du matériel.

## CONDITIONS D'OCTROI

La gratuité du prêt est subsidiaire. Les demandes des associations sont soumises à l'approbation du Collège communal, conformément au décret du 27 novembre 2007 sur la tutelle des communes.

Les associations bénéficiaires du prêt de matériel restent responsables de toutes dégradations qu'ils pourraient subir. Le cas échéant, le matériel endommagé sera facturé.

## LE TRANSPORT

Lors d'une demande de prêt de matériel, il est important de préciser si l'on souhaite qu'il soit livré. Le transport s'entend aller-retour. Le service transport du département des travaux assure la livraison des tables, des chaises et des podiums.

En ce qui concerne les barrières nadar, les divisions de voiries veillent à leur livraison.

## INFOS COMPLÉMENTAIRES

Les podiums (3m/3) sont à usage interne et externe. Modulables, ils s'adaptent au besoin du bénéficiaire.

Les podestres (1m/2) ne s'utilisent qu'en intérieur et sur sol plat. Les podiums doivent obligatoirement être montés par le service transport. Après le montage, ils seront soumis à un contrôle de stabilité. Un visa de contrôle de stabilité émanant d'une entreprise agréée est toujours requis.

Le prélude à l'installation d'un coffret électrique est bien sûr l'ouverture d'un compteur. Ce dernier en permet le fonctionnement. La consommation énergétique est ainsi directement facturée à l'organisateur par le fournisseur d'énergie. Le service des installations intérieures s'occupent de l'installation des coffrets. A cette installation succède le contrôle des raccordements par une société agréée. La facturation de cette opération de contrôle est à charge de l'association ou asbl.

